

COMPTE RENDU

du
Comité Syndical
 SÉANCE du
22 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, les vingt-deux mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Centre de Formation d'Apprentis Est Loiret de Montargis, s'est réuni au pôle de la section mécanique à Villemandeur, sous la présidence de Monsieur MOREAU Philippe, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Syndicaux le 06/03/2023.

Présents :

Monsieur MOREAU Philippe, *Président*, Mesdames et Messieurs : DELATRE Jacques-Éric, *2^{ème} Vice-Président*, AMALAL Anas, *3^{ème} Vice-Président*, ANCILE Adama, *4^{ème} Vice-Présidente*, ABRAHAM Baudouin, SOW Fatimata, BOURILLON Christian, GODEY Éric, BOUSCAL Fabrice, PROCHASSON Arlette, LORENTZ Gérard, STARTCHENKO Sylvie, DUPORT Jean-François, JAHIER Pascale, CHARBONNIER Sandrine, ROGNON Isabelle, BULIK Nadine, SAMICO Sandrine, POUTIER Michel, MARTIN Valérie, ROUCHETTE Maurice, RUDTMANN Isabelle, DEPRUN Alain, GAUDY Christophe, KASSA Wondwossen, LEVEILLE Edwige, MONIN Ghislaine, Daux Dominique et PETIAU Xavier.

Excusés :

Mesdames et Messieurs : NOZIERES Thierry, GROENEWEG Elizabeth, GRONDIN Colette, GOULET Angélique, BESSE Gérard, DARMOIS Jean-François.

Madame GROENEWEG Elizabeth a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Philippe.

Monsieur NOZIERES Thierry a donné pouvoir à Monsieur GODEY Éric.

Madame GOULET Angélique a donné pouvoir à Madame JAHIER Pascale.

Monsieur DARMOIS Jean-François a donné pouvoir à Monsieur KASSA Wondwossen.

Absents : Mesdames et Messieurs : MONCEL Hugues, VERHULST Marie-Charlotte, DUCARDONNET Alexandre, FERRIER Julien, DE TERMMERMAN Pascal, COLOMER Pascal.

Nombre de membres

En exercice :	40
Présents :	29
Votants :	33

Monsieur le Président informe l'assemblée que la ville de Sully sur Loire a désigné

Madame Edwige Léveillé comme membre titulaire au CS et Madame Catherine Morisseau comme membre suppléante à partir de ce jour.

Date de la convocation : 06/03/2023

Date d'affichage : 06/03/2023

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PRÉFECTURE DU LOIRET le :

Et publication ou notification du :

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur DAUX Dominique.

Objets des délibérations :

- Approbation du Compte Rendu de la séance précédente du 2 mars 2023,
- Présentation et acceptation du Compte de Gestion 2022,
- Compte Administratif 2022,
- Plan d'équipement 2023,
- Vote du Budget Primitif 2023
- Nomination Régisseur,
- Questions diverses.

Approbation du compte rendu de la séance du 2 mars 2023

Monsieur Le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la dernière réunion du 2 mars 2023. Le compte rendu est validé à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle qu'il reste à la disposition de tous les conseillers en dehors des conseils syndicaux pour répondre ou clarifier certains points si besoin.

D2023 03 08 : Présentation et acceptation du Compte de Gestion 2022

COMPTE DE GESTION 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	598 000,00	2 439 000,00	3 037 000,00
Titres de recette émis (b)	305 874,49	1 917 514,41	2 223 388,90
Séductions de titres (c)		200,00	200,00
Recettes nettes (d = b - c)	305 874,49	1 917 314,41	2 223 188,90
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	598 000,00	2 439 000,00	3 037 000,00
Mandats émis (f)	418 464,43	2 241 697,33	2 660 161,76
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	418 464,43	2 241 697,33	2 660 161,76
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	112 589,94	324 382,92	436 972,86

Par le Receveur.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Centre de Formation d'Apprentis Est Loiret de Montargis, réuni sous la présidence de Monsieur MOREAU Philippe, Président :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion du Syndicat Mixte de Gestion du CFA Est Loiret dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Considérant

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le Compte de Gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2022, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibérés à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2022 du Syndicat Mixte de Gestion du Centre de Formation d'Apprentis Est Loiret de Montargis, dressé par Madame le Receveur Municipal.

D2023_03_09 ; Présentation et acceptation du Compte Administratif 2022

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur ROUCHETTE Maurice représentant la commune de Montbouy, doyen d'âge. Monsieur le Président assistera au débat et sortira lors du vote.

A la demande de Monsieur KASSA Wondwossen le vote s'effectuera à bulletin secret.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur ROUCHETTE Maurice, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Président MOREAU Philippe, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
COMpte ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		392 620,67		316 144,25	0,00	708 764,92
Opérations de l'exercice	2 241 697,33	1 917 314,41	418 464,43	305 874,49	2 660 161,76	2 223 188,90
TOTAUX	2 241 697,33	2 309 935,08	418 464,43	622 018,74	2 660 161,76	2 931 953,82
Résultats de clôture		68 237,75		203 554,31		271 792,06
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	2 241 697,33	2 309 935,08	418 464,43	622 018,74	2 660 161,76	2 931 953,82
RÉSULTATS DÉFINITIFS		68 237,75		203 554,31		271 792,06

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Syndicat Mixte relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser à l'état néant,

4° **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président, Monsieur ROUCHETTE Maurice

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Centre de

Formation d'Apprentis Est Loiret de Montargis, après en avoir délibéré à bulletin secret, à la majorité avec 19 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions,

- **APPROUVE** le compte administratif

D2023 03 09 : Affectation des résultats de clôture 2022 à l'exercice 2023

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Centre de Formation d'Apprentis Est Loiret de Montargis, après en avoir délibéré à bulletin secret, à la majorité avec 19 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	324 382,92 €
B. Résultats antérieurs reportés <u>Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</u>	392 620,67 €
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	68 237,75 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	203 554,31 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (1) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00 €
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00 €
AFFECTATION =C. = G. + H.	68 237,75 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	68 237,75 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

D2023 03 10 : Plan d'équipement 2023

Monsieur le Président rappelle que lors du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) du

2 mars 2023, il avait présenté aux membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Centre de Formation d'Apprentis le tableau prévisionnel des équipements 2023 comme suit :

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

AUTOMOBILE	Cout investissement	Organisme de subvention	Budgété	Subvention
Atelier Carrosserie	310 000 €	ANFA	Oui	150 k€ accordés
Cabine de peinture	107 000 €	Région Centre	Oui	52,5 k€ accordées
Box de préparation peinture	26 000 €	ANFA	Oui	En attente
Réseau d'air	10 000 €	ANFA	Oui	En attente

VENTE	Cout investissement	Organisme de subvention	Budgété	Subvention
Vitrine pédagogique Vente	67 000 €	Région Centre	Oui	En attente

MOBILIER

TOUTES SECTIONS	Cout investissement	Organisme de subvention	Budgété	Subvention
Bureau – mobilier	15 000 €	-	Oui	-

INFORMATIQUE

TOUTES SECTIONS	Cout investissement	Organisme de subvention	Budgété	Subvention
Matériel informatique	15 000 €	-	Oui	-

AXES 2023 – 2024 non inscrits

	Cout investissement	Organisme de subvention	Budgété	Subvention
Aménagement E2C Petite Enfance	667 000 €	Région Centre	Non	En attente

	Cout investissement	Organisme de subvention	Budgété	Subvention
Phase 2 Villemandeur	227 000 €	Région Centre	Non	En attente

Après en avoir débattu, à la majorité avec 25 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention les membres du Comité Syndical **approuvent** à bulletin secret le plan d'équipement 2023 présenté.

D2023 03 11 : Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur le Président informe sans avis contraire de l'assemblée du vote du budget primitif aux chapitres.

Monsieur le Président demande la confirmation de la continuité du vote du budget primitif à bulletin secret et présidera à l'exécution sous cette forme

Monsieur le Président présente les tableaux récapitulatifs des différentes sections en dépenses et en recettes concernant le vote du Budget Primitif 2023.

Vu l'exposé du Président lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 2 mars 2023,

Vu l'équilibre respecté en fonctionnement et en investissement,

Vu la section de fonctionnement arrêtée, tous mouvements confondus à :
2 676 000 €, équilibrée en charges et en produits

Vu la section d'investissement arrêtée, tous mouvements confondus, à :
624 500 €, équilibrée en charges et en produits,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 : Charges à caractère général	692 647,55 €	Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement	68 237,75 €

Chapitre 012 : Charges de personnel	1 731 025,00 €	Chapitre 013 : Atténuations de charges	50 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	122 000,00 €	Chapitre 70 : Produits des services	9 000,00 €
Chapitre 66 : Charges financières	3000,00€	Chapitre 74 : Dotations, subventions, participations	2 488 791,04 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	3 000,00 €	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	114,91 €
Chapitre 68 : Dotation aux dépréciations	1000,00€	Chapitre 042 : Opérations d'ordre	59 856,30 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre	123 327,45 €		
Total dépenses :	2 676 000,00 €	Total recettes :	2 676 000,00 €

Après en avoir délibéré à bulletin secret, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Centre de Formation d'Apprentis Est Loiret de Montargis :

ADOpte, à la majorité avec 19 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention, pour la section Fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles		Chapitre 001 : Résultat d'investissement	203 554,31 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	564 643,70 €	Chapitre 10 : Dotations, fonds divers	49 912,24 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations		Chapitre 13 : Subventions d'investissement	182 706,00 €
Chapitre 020 : Dépenses imprévues		Chapitre 16 : Emprunts en euros	65 000,00 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre	59 856,30 €	Chapitre 040 : Opérations d'ordre	123 327,45 €
Total dépenses :	624 500,00 €	Total recettes :	624 500,00 €

Après en avoir délibéré à bulletin secret, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Centre de Formation d'Apprentis Est Loiret de Montargis :

- **ADOPTE**, à la majorité avec 19 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention, pour la section d'Investissement.

Le Budget Primitif 2023 du Syndicat Mixte de Gestion du Centre de Formation d'Apprentis Est Loiret, dressé par Monsieur le Président, qui s'équilibre en recettes et en dépenses dans chaque section comme suit :

- Section de fonctionnement **2 676 000,00 €**,
- Section d'investissement **624 500,00 €**.

Nomination Régisseur

Vu la délibération en date du 19 novembre 2009 instituant une régie recettes au Syndicat Mixte de Gestion du CFA EST LOIRET pour encaisser les produits du service rationnaire (hébergement et restauration des apprentis), des frais de gestion courante (dossier d'inscription et fourniture de photocopie), de la collecte de taxe d'apprentissage et du salon pédagogiques de coiffure.

Vu la délibération en date du 19 novembre 2009 attribuant une indemnité de responsabilité aux régisseurs,

Vu la demande d'avis auprès du comptable public en date 9 mars dernier,

Considérant que l'emploi occupé par l'Adjoint Administratif Territorial recruté dernièrement comporte l'exercice des fonctions de régisseur.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical des différentes démarches en cours d'exécutions pour la nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant.

Informations et questions diverses

Intervention des Vice-Présidents : aucune

Intervention des membres élus : Monsieur Rouchette demande la confirmation du lieu de la PO sur le site de Montargis.

Monsieur le Président invite l'ensemble des conseillers à participer à la prochaine PO du samedi 24 mars de 9H00 à 13H00 dans les locaux de Montargis

Monsieur le Président après la validation du Budget à bulletin secret, pour donner suite à la demande d'une partie de l'assemblée confirme que son objectif principal est de continuer à faire progresser et rayonner le CFA Est Loiret, en accroissant ses effectifs et ses formations. Monsieur le Président souhaite que l'institution puisse fonctionner dans la confiance et la sérénité nécessaires à sa bonne marche.

Séance levée à 19 heures 42.

Le Président,

P. MOREAU

Philippe MOREAU



Le secrétaire de séance,

Philippe MOREAU

